L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 DECEMBRE 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LEBEL,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10, par semaine, 20c; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
par semaine, $2.
PRIX D'ANNONCES.

Des annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page d'éditoriale paieront $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces ordinaires pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page d'éditoriale, paieront $10 par ligne par mois.

Les Annonces faisant régulièrement et souvent des changements seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel compte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet décompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'affaires paieront 20 cents cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 3 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions données, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par F. Roger & Co—à leur salles d'encan, grande vente sans réserve de marchandises sèches, et un grand assortiment de manteaux et mantelets, écharpes, nouveautés, &c.

Par Holtz, Bleiss & Co—à leur salle d'encan, grande vente de mar.handises sèches.

Par F Fernandez & Co—à leur salle d'encan, vente sans réserve de linge confectionné, et chapeaux feutres et ainsi de suite.

Par S Hamnett—à 11 heures, à l'encan, rue des Grande Hommes et Pelegia, à la vacherie Hortigan, des vaches, un taureau, un cheval et du linge de corps.

Par C E Fortier—à 10 heures rue Bienville, entre Chartres et Levee, curiosités rares, une bibliothèque et des instruments de chirurgie.

Par D E Morphy—à 11 heures, à l'entrepôt Rio, au coin des rues Notre-Dame et Tchoupitoulas, des jambes passées au sucre.

Par Thomas A Spear—à 10½ heures, à l'angle des rues St-Louis et Prieur, meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, batterie de cuisine, &c.

Par E M Jacobs—à 10 heures, rue Gravier, entre Moreau et Urquhart, tous les meubles de la résidence.

Par Montgomery Bros. & Co—à leur salle d'encan, vente régulière de meubles—Et une desserte de P Heer, vue d'ensemble, magnifiques glaces, appareils de chemin de mont sur et de harnais, mulets, vaches laitières, buggies, wagons, harnais, &c.

Par A Fisher—No 65 de la rue de Chartres, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, &c.

Par Moffat Marks & Co—au No 38 de la rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins, sans réserve; habillements de messieurs et de jeunes gens.

Par Wood & Co—No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et américaines; chapeaux français et américains—sans réserve.

☞ Achetez vos commerces et consommez chez M. Kreder Tavern, 92 Bienville Levee.

ATTENTION!

☞ Vente continue.

La vente par le Shérif du fonds de la pâtisserie No 21 St Charles, avec continue aujourd'hui, à 10 ½ heures A. M., sur les lieux. 3 déc—21☞

Vente de Marchandises d'Importation.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente sans réserve de marchandises sèches, d'importation, à vapeur, que nous ferons ce soir, à 10 heures, aux salles d'encan de MM. E. Roger & Co, Nos. 45 et 47 rue de la Levee.

Conditions à la vente.

☞ L'abondance des annonces qui doivent être insérées sur la première page, nous force à modifier la distribution de nos matières à lire. Jusqu'à nouvel ordre, le feuilleton sera placé en tête de la troisième page, et une partie des nouvelles ou articles de variété sera réservée pour la seconde page. Cette nouvelle distribution ajoutera à la valeur des annonces insérées à l'intérieur du journal et nous permettra de satisfaire aux demandes des annonceurs.

Un ordre du général Hancock.

On trouvera plus loin un ordre du nouveau commandant du district qui révoque purement et simplement la nomination faite par le général Mower, de M. King Cutler, comme juge du Second District de la Louisiane, en remplacement de M. Cazabat, démissionnaire. Le général Hancock affirme ainsi son droit de révoquer les nominations faites par le commandant intérimaire. L'extrait communiqué aux journaux ne contient aucun motif pour cette révocation. Mais on remarquera qu'il ne s'agit pas ici de la destitution d'un juge tenant son autorité de l'Etat de la Louisiane et que le commandant ne pourrait destituer qu'en vertu des lois de reconstruction. M. Cutler a été nommé par le général Mower, qui n'était pas le commandant de la ville, du district, et dont les actes conséquemment pouvaient tout au plus avoir une valeur provisoire. Les nominations ainsi faites pendant intérim peuvent être confirmées ou révoquées par le général Hancock, selon qu'il le jugera propos.

Nous ne savons rien à l'égard de M. Cutler à du être siégée en pleine connaissance de cause, après un examen sérieux. Elle sera accueillie avec faveur par l'opinion publique, car le nom de M. Cutler n'est rien moins que populaire en Louisiane. L'ordre déclare que l'emploi de juge du Second District reste vacant. Le commandant militaire a-t-il voulu prendre le temps d'examiner les titres des candidats présentés pour cette place avant de faire un choix? Ou a-t-il, conformément à sa déclaration, voulu laisser à l'autorité civile compétente le soin de pourvoir à la vacance créée par la démission de M. Cazabat? Voilà ce que nous ignorons, mais nous pencherions plutôt pour la dernière hypothèse. Quand le commandant du district croit nécessaire d'user de son pouvoir dictatorial pour destituer un fonctionnaire, on conçoit qu'il prenne sur lui de déléguer en même temps un successeur; mais quand un emploi devient vacant par décès ou par démission, rien de nécessaire, en pareil cas, l'intervention d'une autorité exceptionnelle, puisque la vacance peut être remplie suivant les prescriptions de la loi locale.

Le premier acte du général Hancock nous fait espérer qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'il continuera la révision des ordres de son subordonné.

Le Témoignage du Général Grant.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Maintenant que la question de la mise en accusation du Président est définitivement à l'ordre du jour, il est curieux d'étudier les témoignages sur lesquels les radicaux extrêmes prétendent la faire reposer. Le plus intéressant des témoignages connus est celui du général Grant. Ce modeste Harpocrate a du rompre le silence devant le comité compromettant d'enquête, et on a cherché avec avidité dans ses réponses le chef de sa conduite et le fond de sa pensée. Il est clair que les membres du comité sont sonnés le général Grant à un terrible interrogatoire. Jamais l'Inquisition n'a été plus méticuleuse dans ses questions. Les choses en sont arrivées à un tel point que le général a cet recrié par deux fois, "Est ce donc moi qui suis en cause?" A-t-il dit d'abord. Et un peu plus tard: "Voici n'avez pas le droit de me poser de pareilles questions. Les causistes radicaux du comité, qui tendent à fouiller tous les replis de la conscience politique de leur témoin, ne se sont pas arrêtés devant ces protestations. Ils voulaient arracher une confession absolue, mais ils n'ont pas réussi.

Le caractère du général Grant, dans tout cet interrogatoire, se révèle sous le jour le plus favorable, et atteste une loyauté et une modération dignes d'éloge. C'est Brutus à côté du général Lee! Il n'a pas été inquiété, c'est lui qui a obtenu le pardon du général Longstreet et d'autres généraux confédérés, il a sollicité la grâce de Joseph E. Johnston. On se rappelle que M Johnson, dans les premiers mois de son avènement, brûlait de "punir les chefs rebelles." M Grant a constamment combattu cette impolitique violéité, et il a toujours tenu pour l'opinion que les capitulations signées en avril et mai 1865 convraient les chefs et les soldats du Sud tant qu'ils se conformaient aux lois des Etats-Unis. Lors de la première proclamation d'amnistie, il a blâmé les classes qui excluaient les officiers généraux confédérés et les gens pourvoyeurs de plus de $20,000." Ils ont, disait le général Grant, en quoi en homme seul plus coupable parce qu'il a pu arriver au grade de général, ou parce que la fortune l'a favorisé dans les spéculations ordinaires de la vie."

Le général Grant a révélé que le plan de reconstruction suivi par M. Johnson était précédemment le même qui avait engagé M. Lincoln. Il en a entendu la lecture avant l'assassinat du dernier. Et ce qui concerne le Président actuel, la dépension du général n'est pas compromettante. Rien ne nous apprend que ce que tout le monde savait, ce que les adversaires mêmes ont avoué et les discours de l'Exécutif ont depuis longtemps fait connaître. Ce n'est pas sur ce témoignage que peut s'asseoir la proposition de mise en accusation.

Les radicaux ont dû être médiocrement satisfaits en lisant la déposition du général. Il est clair que celui-ci est favorable au prompt rétablissement du régime civil dans le Sud, et quoiqu'il n'en ait rien dit, ses réponses signifient implicitement qu'il désirerait voir réintégrer dans leurs droits tous ceux que les extrêmes appellent les anciennes rebelles.

Dans le *Charivari*, Cham représente un plan tout *décisif* qui fait rire sans à un élève:

—Espèce de cancre! qu'est ce que vous avez fait pendant pour apprendre votre histoire romaine? —J'attends qu'elle soit finie.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le charmant opéra d'Halévy, *Les Mousquetaires de la Reine*, a valu hier à mademoiselle Lambelet et à M. Damiani un nouveau succès. M. Decré dans le rôle d'Hector de Bloon, M. Dupin dans celui du capitaine Roland, et madame Gravier dans celui de Berthe de Simiane, ont contribué au succès de la représentation qui a marché d'une façon satisfaisante. Nous avons regretté que le mauvais temps ait empêché la salle de se remplir autant qu'elle l'eût été certainement sans cette circonstance fâcheuse.

Ce soir, il y aura foule pour la seconde représentation de *Robert le Diable*, qui sera chanté par MM. Picot, Vau Hoffion, Decré, Faulizy, et mesdemoiselles Lambelé et Fauschatti. Le pas de séduction sera dansé par Mme Acosta.

Dans quelques jours nous aurons le plaisir d'entendre mademoiselle Audibert qui est réputée de son indisposition.

A compter de ce jour le spectacle commencera à 7 heures précises.

Nous avons reçu hier le numéro de l'édition hebdomadaire du *Courrier des Etats Unis*, portant la date du mardi 26 novembre. Comme on le voit, le *Courrier* tend à devenir pour la Nouvelle-Orléans, le journal du lundi. Ce numéro contient, outre la suite et la fin de l'intéressant feuilleton *Amari*, par F. Albans, une correspondance de M. Fredric Gaillardet, des nouvelles politiques courantes d'Europe et d'Amérique, un Courrier de modes et plusieurs variétés littéraires. Prix du numéro 10 cents. En vente chez Hebert à Excoffon; A. Simon, 85, rue Bienville; F. J. Boehm 150, rue de Chartres. On demande des porteurs, auxquels il est fait une bonne remise. S'adresser au No 788, rue de Chartres; et chez A. Simon 75, rue Bienville, où l'on peut se procurer des numéros spécimens.

Célébration.—Le Grand Orient de la Louisiane de l'ordre maçonnique des Drusiles nous doit et célèbre dimanche prochain le 10e anniversaire de sa création. Il y aura, à cette occasion, une grande procession qui partira à 3 heures de la rue Carondelet pour se rendre au cimetière Lafayette No 2 où des discours seront prononcés en l'honneur de la dédicace du "Tombeau de l'Oak Grove No 2." Nous remercions le comité de l'invitation qu'il nous a adressée.

☞ M. O. Ludre, un des plus habiles fabricants de chaussures pour hommes femmes et enfants, que nous avons à la Nouvelle-Orleans, a transféré son magasin du No 201 rue de Chartres au No 124 rue Royale, entre Toulouse et St-Louis.

Chemin de fer Pontchartrain.—Le directeur des chemins de fer de Pontchartrain ont déclaré au directeur de ces journaux que les actionnaires toucheront à partir du 9 courant.

Nouveautés—MM. Lion & Pinsard rue du Canal No 172, ont constamment en main un stock complet de toutes les nouveautés parisiennes, les plus à la mode et les plus élégantes, attendu qu'ils reçoivent un assortiment additionnel par tous les arrivages. Les Mesdames sont assurées un fonds d'artistes de fantaisie de toutes sortes des parfumeries françaises et un grand choix de boutons, de chocolat, dragées, sels, qu'ils vendront à des prix à faire nuit. On trouvera aussi chez eux une grande abondance d'articles très élégants et très recherchés et ajoutant très nouveaux, admirablement imaginés et confectionnés pour cadeaux du jour de l'an. Voyez l'annonce.

Loterie de la Géorgie.—On trouvera plus loin dans nos colonnes une annonce exposant le plan de la grande loterie de la Géorgie. Tous les prix sont payables sans escompte, et le tirage officiel est envoyé à chaque personne qui en fait. Il y a 9,000 en jeu pour un dollar par billet. Un paquet de billets peut tirer $10,000. Il sera respondu courrier par courrier à toutes les demandes qui seront adressées à Atlanta. Cette loterie présente des avantages exceptionnels pour les personnes aisées et modestes, et est une de peut plus officiellement payée que tous les profits qui en proviendront seront consacrés exclusivement à la fondation d'un asile pour les orphelins de soldats.

Montres d'or.—Nous recommandons à nos lecteurs le magasin de M. Prébland, habile horloger français, No 1 rue Carondelet. Nous avons vu un assortiment de montres dont les prix varient de $30 à $300, toutes garanties 18 carats. 1er déc—1mIIP

Charbon de Terre—Nous appelons l'attention des familles qui veut à faire provision de charbon sur les chalands vis de M. de Rosenorn. Il livrera, dans tous les quartiers de la ville, à prix réduits des charbons de Pittsburg de Canel, et du charbon anthracite. Son dépôt est au No 104, rue de la Douane.

Vin rouge pour familles.—M. de Rosenorn, 104 rue de la Douane, vendra au plus bas prix du marché du vin rouge pour familles. 1er déc—1mIIP

SOCIÉTÉ NOUVELLE.—On verra par un avis inséré dans nos colonnes que MM. M. Slocomb, Baldwin & Co ont cédé leur fonds de marchandises sèches à MM. L. H. Gardner & Co. Cette nouvelle maison se compose de MM. L. H. Gardner, S. L. Boyd, et J. J. Marion. Ces trois messieurs ont été depuis longtemps employés ou intéressés dans les maisons les plus importantes de notre ville, et ils sont bien connus des acheteurs qui viennent visiter la Nouvelle-Orleans. La nouvelle maison saura donc maintenir la réputation de ses prédécesseurs.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—2 décembre.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	60 deg.
Midi	67 "
3 heures P. M.	68 "
6 heures P. M.	67 "

RÉCEPTION DE L'ARCHEVÊQUE ODIN.—Hier, un temps magnifique a favorisé les cérémonies du clergé pour la réception de l'archevêque de ce diocèse. Il est arrivé de bonne heure à la ville, les diverses sociétés catholiques sont parties avec musique et bannières pour le rendre, vers deux heures, à la cathédrale St Louis. Ces preuves sérieuses paraissant dans les rues présentaient un magnifique coup-d'œil.

M. C. Fabre, ancien grand maréchal de la procession, était à la tête de cette démonstration, à laquelle ont participé les Associations suivantes:

La Société des Jeunes Catholiques, fondée dans des vues de morale et de bienfaisance. Organisée en 1856, elle est dirigée par un prêtre de l'église St Alphonse, opulente de 400 Frères Gardien, et elle compte 108 membres, dont pas un n'est inactif.

La Société de Bienfaisance de St Alphonse, établie en 1851, a pour objet l'union de la foi et de la charité, et combine la protection mutuelle de ses membres avec des amusements décents.

La Société allemande de Sir Marie.

La Société française de Notre Dame de Bon Secours.

La Société des Jeunes Gens de l'église de St Patrick.

La Société de St Vincent de Paule.

Quatre ou cinq mille personnes s'étaient rassemblées pour recevoir lerespectueusement du chef du diocèse catholique, et parmi elles on voyait les enfants de toutes les nationalités, Française, Allemande, Espagnole, Italienne, Irlandaise et Américaine. On y voyait aussi les orphelins de pitoyables, écoles, petites filles et petits garçons, les filles toutes vêtues de la même manière et conduites par des Sœurs de Charité et suivies par 70 jeunes filles toutes voilées de blanc. Après la réunion du clergé avec les sociétés catholiques, celles ci en tête, la procession a descendu la rue Ste-Anne jusqu'à la rue Royale et a suivi cette rue jusqu'à la rue Bienville. De là, elle a gagné la rue de Chartres que qu'elle a remontée jusqu'à la demeure de l'archevêque.

La sa Grace a été reçue par le clergé et escortée jusqu'à la cathédrale. Pendant la procession les cloches tintaient à l'unison avec la musique des diverses bandes parmi lesquelles on remarquait celle du quartier militaire, la bande du 1er d'infanterie des E. U., les musiciens du corps des signaux, la bande de l'école de Sainte-Marie et d'autres. Avant que la tête de la procession fut arrivée à la cathédrale tous les sièges réservés pour les visiteurs étaient occupés, et parmi ces visiteurs on remarquait dans le banc de droite, sur le côté droit, le général W. S. Hancock et son état-major, au costume civil et immédiatement en face sur la gauche le général Beauregard.

Sa Grace en costume de cérémonie, a été escortée à l'autel par le clergé, chaque membre du clergé lui a baisé la main et le Révd Père Perché a prononcé un discours en français. Il a fait une allocution où il a rappelé que le général a été reçu par deux fois. "Est ce donc moi qui suis en cause?" A-t-il dit d'abord. Et un peu plus tard: "Vous n'avez pas le droit de me poser de pareilles questions. Les causistes radicaux du comité, qui tendent à fouiller tous les replis de la conscience politique de leur témoin, ne se sont pas arrêtés devant ces protestations. Ils voulaient arracher une confession absolue, mais ils n'ont pas réussi.

Le caractère du général Grant, dans tout cet interrogatoire, se révèle sous le jour le plus favorable, et atteste une loyauté et une modération dignes d'éloge. C'est Brutus à côté du général Lee! Il a pas été inquiété, c'est lui qui a obtenu le pardon du général Longstreet et d'autres généraux confédérés, il a sollicité la grâce de Joseph E. Johnston. On se rappelle que M Johnson, dans les premiers mois de son avènement, brûlait de "punir les chefs rebelles." M Grant a constamment combattu cette impolitique violéité, et il a toujours tenu pour l'opinion que les capitulations signées en avril et mai 1865 couvraient les chefs et les soldats du Sud tant qu'ils se conformaient aux lois des Etats-Unis. Lors de la première proclamation d'amnistie, il a blâmé les classes qui excluaient les officiers généraux confédérés et les gens pourvoyeurs de plus de $20,000." Ils ont, disait le général Grant, en quoi en homme seul plus coupable parce qu'il a pu arriver au grade de général, ou parce que la fortune l'a favorisé dans les spéculations ordinaires de la vie."

Le général Grant a révélé que le plan de reconstruction suivi par M. Johnson était précédemment le même qui avait engagé M. Lincoln. Il en a entendu la lecture avant l'assassinat du dernier. Et ce qui concerne le Président actuel, la dépension du général n'est pas compromettante. Rien ne nous apprend que ce que tout le monde savait, ce que les adversaires mêmes ont avoué et les discours de l'Exécutif ont depuis longtemps fait connaître. Ce n'est pas sur ce témoignage que peut s'asseoir la proposition de mise en accusation.

Les radicaux ont du être médiocrement satisfaits en lisant la déposition du général. Il est clair que celui-ci est favorable au prompt rétablissement du régime civil dans le Sud, et quoiqu'il n'en ait rien dit, ses réponses signifient implicitement qu'il désirerait voir réintégrés dans leurs droits tous ceux que les extrêmes appellent les anciennes rebelles.

Dans le *Charivari*, Cham représente et plan tout *décisif* qui fait rire sans à un élève:

—Espèce de cancre! qu'est ce que vous avez fait pendant pour apprendre votre histoire romaine? —J'attends qu'elle soit finie.

En parlant de la fièvre jaune, Swinburne: Odin a dit combien il avait souffert de l'être pas avec le peuple pour en partager les épreuves terribles et avec quelle impatience il attendait le moment de son retour.

Les cérémonies se sont accomplies suivant les rites ordinaires de l'Eglise.

RÉVOCATION.—L'ordre suivant a été lancé hier par le général Hancock:

Quartier général du 5me District militaire, Nlle Orléans, Lne., 2 déc. 1867.

Ordres spéciaux No. 200.

(EXTRAIT.)

2. Le paragraphe 2 des ordres spéciaux No. 184, émanant de ce quartier-général, lancé par le major-général brévété J. A. Mower, nommant R. King Cutler, juge de la Cour du Second District judiciaire de la Louisiane, à la place de A. Cazabat, démissionnaire, est, par le présent, révoqué. En conséquence cette place est vacante.

Par ordre du major-général, HANCOCK.
W. S. MITCHELL,
Lieutenant-col. brévt, A. A. Adj. Gén.

LES FILS DE LA LOUISIANE.—L'association de bienfaisance des Fils de la Louisiane a célébré son 10me anniversaire, dimanche. Accompagnée de musique et de bannières, elle a paradé, un grand complet, dans les principales rues de la ville, honorant d'une sérénade diverses amis de l'Association, ainsi que divers établissements d'imprimerie, et attirant tous les regards sur son passage. Puisse l'Association de bienfaisance dans son œuvre d'utilité et de bienfaisance.

RÉOUVERTURE DE LA BOURSE DES NÉGOCIANTS.—La Bourse des Négociants temporairement fermée pendant l'été, a été rouverte hier dans la bâtisse de la Banque Nationale de la Louisiane, rue de la Commune.

RESTAURATION DANS LA POLICE.—Le général Hancock, par un ordre public hier, a réintégré dans leur places l'officier spécial Smith Izard et le lieutenant O'Donnell qui avaient été renvoyés de la police par le général Mower. D'après ce que nous apprenons, ce n'est là que le commencement du programme du général Hancock.

FUNÉRAILLES DES DEMOISELLES MORGAN—Les obsèques des quatre sœurs, Harriet, Rachel, Sarah et Elizabeth Morgan, de cette ville, qui ont péri ensemble si malheureusement dans un accident de chemin de fer à Lockland, près de Cincinnati, ont eu lieu hier. Toutes ces personnes, d'une éducation supérieure, étaient belles, pleines de talent et douées de brillantes qualités de cœur et d'esprit. Ces quatre sœurs s'aimaient beaucoup et ne se quittaient pas. Leur mort, indépendamment des lamentables circonstances qui l'ont amenée, a causé un sentiment de tristesse profonde dans notre ville.

FAUSSE ALARME.—Hier, Henry Keller, accusé par Wm. Salzwith, d'abus de confiance et de détournement de fonds; B. Emanuel, accusé par A. Byrnes, de fraude, et J. L. Lewis, contre lequel la même accusation a été portée, ont tous été arrêtés hier. Ils paraîtront devant la cour correctionnelle du Premier District.

FAUSSE ALARME.—L'alarme pour le feu, entre huit et neuf heures, dimanche soir, a été causée par un tuyau de cheminée qui brûlait dans la ville. Les pompiers ont vite découvert la méprise, et les machines étaient revenues à leurs remises quin les cloches n'avaient pas encore cessé de sonner.

NOYÉE.—Entre 10 et 11 heures, dimanche, le gardien du pont de la rue Broad a trouvé dans le canal Carondelet le corps d'une petite fille blanche de 3 ans, qu'il a cru être la fille d'une femme apparenté qui qu'on paraissait pas être restée longtemps dans l'eau. L'enfant était vêtue d'une robe de calicot, d'un jupon de flanelle, de pantelette blanche, avait des bas de laine et des brodequins, et une boucle d'or à l'oreille gauche.

Vers 4 heures et demi, une Allemande, avec tous les traits de la désolation sur sa personne, s'est rendue au corps de garde du Deuxième District pour demander des informations sur une deux filles qu'elle n'avait pas vue depuis vendredi. La plus âgée avait 11 ans et l'autre deux ans et demi. Le signalement qu'elle a donné de la plus jeune ne permet pas de douter que ce ne soit la petite fille trouvée dans le canal, entre les rues Broad et White. Quant à la sœur aînée, pas de nouvelles jusqu'ici.

AVEUGLE DE CORPS DE POGNARD.—Dimanche soir vers 6 heures, pendant que l'association de couleur Eureka passait en procession dans la rue Dryade, entre les rues Euterpe et Felicity, une difficulté s'est élevée entre un membre de l'association et un jeune garçon nommé Painter, et ce dernier a reçu deux ou trois coups de poignard. Painter a été transporté chez sa mère devant l'endroit où la querelle avait eu lieu. L'homme de couleur a disparu tout aussitôt et n'a pas encore été arrêté.

FAIT DE POLICE.—Aug. Ohse a été condamné hier matin à $20 d'amende, par le recorder Letten, pour avoir été trouvé ivre dans le chanvier, inspiré arme du Rhône de cette ville.

Une vieille négresse nommée Louise, a été condamnée par le recorder Letten à l'amende pour avoir été trouvé ivre dans la rue Dryade, et à rester en prison jusqu'à ce qu'elle ait payé son amende.

MORT D'UN VOLEUR D'ORANGES.—Un nègre a été tué sur la plantation Adard, vers le point du Bayou St Jean, dimanche dans la nuit, vers une heure. La récolte d'oranges de cette plantation avait été vendue à un marchand de fruits, nommé Dominick, qui avait place deux hommes pour la garder. Ces deux hommes ayant surpris quelques negres occupés à voler les oranges, ont tiré sur eux quand ils a enfuyaient et l'un est resté sur la place. Le jour est venu et personne n'a pu reconnaître le mort. Le coroner, après enquête, a déchargé les deux gardiens.

RAPPORT MORTUAIRE.—Le nombre total des morts dans notre ville pendant la dernière semaine a été de 50, dont 21 du choléra, 4 du choléra infantum, 2 de la diarrhée et 1 de la fièvre jaune.

CONVENTION.—LUNDI, 2 DÉCEMBRE.—La convention a été rouverte à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Talisferro.

Crane, d'Orleans, propose d'insérer dans le réglement une clause pour que la convention se forme chaque jour à 10 heures précises. La résolution est déposée suivite au réglement.

Wickliffe, d'Orleans, propose les ordonnances suivantes pour payer les dépenses de la convention:

Il est ordonné, qu'afin de lever des fonds suffisants pour obtenir aux fins de la convention, conformément aux lois du Congrès, il y aura:

1o Une taxe directe de — pour cent sur la valeur de tout immeuble, propriété personnelle, compagnie ou corporation dans l'Etat, cette taxe étant fixée d'après les rôles de l'Etat pour l'année 1866.

2o Une taxe directe de — pour cent sur tout individu, etc., comme on pourra l'établir d'après les rôles d'assessement ou par le bureau des collecteurs de chaque paroisse; pourvu que la propriété de personne ne soit taxée quand elle ne s'élevera pas au dessus de $200.

3. Une taxe directe de même montant sur toutes professions ou occupations, toujours d'après l'assessement de 1866.

4. Ces taxes seront payées en argent.

5. Toutes taxes devant être payées en billets des Etats Unis.

6. Un bureau de collecteur, de 3 personnes, sera nommé par le commandant, dans le courant des dépenses de la Convention, pour collecter les taxes ainsi imposées.

Les bureaux prendront les mesures pour collecter les taxes dans les 30 jours de l'adoption de ces ordonnances. Des notices précédant de 10 jours la collecte des taxes seront publiées dans la *Tribune*, le *République*, l'*Abeille*, le *Picayune* et la *Gazette Allemande*.

Les collecteurs fourniront un cautionnement de —.

9. La convention pourra prononcer à sa discrétion, infliger amende et emprisonnement aux collecteurs coupables de fraude, de parjure, etc.

10. Les collecteurs pourront avoir un *pour commissaire* pour emprisonner en cas d'opposition.

11. Il est interdit aux Cours d'intervenir.

12. L'argent sera remis à l'Etat aussitôt qu'il sera collecté.

13. Rien ne sera payé que sur l'autorisation du président du comité des dépenses contingentes.

Une résolution fixant le *per diem* des membres à $8 est déposée sujette au règlement. Elle dit qu'elle ne recevront aucune paye après le laps de 30 jours.

Burnham (c) présente une série de résolutions définissant les transactions du Congrès, exclusivement de la Convention de Sécession qui ont voté pour cette mesure, ceux qui sont exclus par le Congrès et ceux qui ont été condamnés au crime.

Newham présente des résolutions priant le général Hancock d'écarter toutes les personnes désignées qui ont des places, et de nommer des personnes loyales. Déposées.

La résolution de Reagan pour nommer un comité pour rassembler des informations sur une deux lois qu'elle n'avait pas vue depuis ven- dépense de $2,000 est déposée sur la table par raison d'économie. MM. Crane et Cooley ont parlé contre la mesure.

La résolution de Smith, d'Orléans, pour la nomination d'un comité chargé de faire un rapport sur la situation des fonds de levée, est adoptée.

Les résolutions de Cromwell, (c), d'Orléans, remercient Dieu du succès du parti républicain radical et déclarant que le sentiment de la convention est en faveur du suffrage universel sans opposé à l'amnistie universelle sont retirées.

La résolution de Wilkiffe pour la nomination d'un comité de sept, sur les relations fédérales et l'émancipation est déposée sur la table.

La résolution de R. H. Isabelle pour la nomination d'un comité de 13 pour la révision de la Constitution est adoptée.

Une résolution de Wilson interdisant à la Législature tout acte relatif au suffrage, est déposée sujette au réglement.

Schwabb, de Jefferson, propose de faire publier les débats de la convention dans la *Gazette Allemande*. La proposition est déposée.

Le président nomme un comité pour se rendre auprès du général Hancock et du gouverneur Flanders pour les inviter à venir à la convention: les membres de ce comité sont MM. Vandergrift, McMillon, Chas. Leroy, Pobdomato, C. Morphaway, et Thomas Lob Deux ou trois de ces messieurs sont des hommes de couleur.

Les résolutions suivantes sont déposées ou référées:

De Blackburne, pour borner l'ouvre de la convention à la formation d'une constitution d'Etat.

De Pockard, d'Alger, résolution pour charger le comité de finance d'aviser au moyen de payer les dépenses de la convention.

Résolution autorisant le comité sur les impressions à prendre un compte pour revoir les dépenses des impressions officielles.

Résolution pour protéger les loyalistes dans les paroisses.

Résolutions définissant le suffrage.

De Packard, pour permettre un comité de la constitution de siéger pendant la session.

Résolution de Helden, chargeant l'auditeur d'Etat de fournir un état des taxes de 1861 à 1865.

Les résolutions de Lynch, de Carroll, approuvant les nouveaux commissaires de Lavalette nommés par le gouverneur Flanders, sont déposées jusqu'à vendredi.

Crane, Blackburn et Newham s'opposent à l'ordonnance de M. Millen sur la Levee, attendu que ce serait endosser la législation des rebelles.

M. Cooley, de la Pointe Coupee, appuie l'ordonnance.

La convention s'ajourne à mardi, 11 heures du matin.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Rapport du général Ord.

Il conclut à un surcroit de troupes pour garder le Sud.

Le comité de Reconstruction.

La majorité opine pour une législation additionnelle.

Interdiction sur le rappel de la taxe du coton.

Tempête et tremblement de terre à Saint-Thomas.

Mort d'un nombre immense d'habitants.

Nouvelles d'Europe.

(Dépêches d'hier soir.)

Londres 1er déc. au soir.—Les funérailles des fenians de Manchester ont eu lieu à Cork aujourd'hui. Il y avait à la procession 18,000 hommes, 1,500 femmes et plusieurs prêtres. Une plus petite démonstration a été faite à Manchester. Le désordre, il n'y en a eu nulle part.

Paris, 1er déc.—Le marquis de Moustier a dit au S-nat que le séjour des troupes françaises en Italie serait de courte durée, et seulement pour assurer la situation du Pape. La question entre le Pape et l'Italie était une question de méfiance que la conférence écarterait.

Berlin, 1er déc.—Le gouvernement prussien a contrairé avec les steamers de Brême et de Hambourg pour le service de la malle de New York, avec transmission d'argent et d'échantillons.

Washington, 1er déc—Le contrôleur du rapport de la trésorerie montre que 10 banques nationales ont fait faillite depuis l'organisation. Leur capital était de $1,870,000. La perte publique est estimée à 1 million par déficit, tandant que le gouvernement et les porteurs de billets ne perdent rien. Toutes ces faillites sont attribuées à des officiers incompétents ou infidèles.

New York, 1er—Mme Jefferson Davis est ici, attendant l'arrivée de son mari.

Arrivo le steamer Henry Chauncey d'Aspinwall avec $255,000 en espèces.

Le procès de Mosquera à Bogota a été conclu. Des démonstrations de sympathie en sa faveur, ont engagé le président à exclure le public. Le gouvernement du président Costa est dans une situation critique. Plusieurs Etats ont protesté contre lui. Des troubles semblent surgir de tous les points.

Le steamer de guerre Columbia a sombré en mer. Tous le monde a été sauvé. Le navire avait coûté $600,000. Il y avait à bord un monument de marbre de Simon Bolivar, qui avait coûté $2,000.

Le Pérou propose que les représentants des gouvernements montrant mis contre l'Espagne se rassemblent annuellement afin de conférer sur les moyens de se fortifier.

Charleston, 1er déc—Un agence du nom de C. Coleman, porteur de lettres fausses d'introduction de H. B. Claflin, de New York, a obtenu $6,000 en circulation de la première banque de Charleston, $2,000 de la banque nationale d'Augusta, et déposant des checks sur la première banque de New York, de Suffolk et de la banque nationale de Boston. Il a décampé lundi dernier et depuis ce moment on n'a pas eu de ses nouvelles.

Galveston, 27—A Brahan, mercredi, dans la réunion argumente contre le pouvoir temporel du Pape on croit que la conférence ne se réunira jamais. Il pense que Rome et l'Italie doivent régler leurs propres difficultés.

Paris, 2—La Suisse accepte la conférence. Le Pape fortifie Civita Vecchia, qui sera en rapport avec Toulon par un cable sous marin.

Vicksburg, 2—Descendus, les steamers Pauline Carroll, le John Kilgour et le Continental. Le Bourse est maintenant ouverte.

Mobile, 2.—Vendu 1000 balles de coton. Marché faible à la clôture. Middling 11 1/2 Reçu 2,264.

New York, 2.—Coton plus ferme. Vendu 2500. Mid. 12c. Recettes publics, nominaux 5,20, avec coupons, 10c 1/2.

Washington, SÉNAT.—Le mémorial de la convention de l'Alabama pour le rappel de la taxe sur le coton a été relevé.

Des représentations de la législature du Tennessee pour le rappel de la taxe sur le coton et le tabac ont été présentées.

L'heure de midi ayant sonné, le commencement de la session a été annoncé, et un comité nommé pour en informer le Président.

Une résolution sur la présence pour demander assertions de renseignements en vertu de quelle loi Edmund Cooper occupe la place d'assistant secrétaire.

Après d'autres affaires sans importance le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE—Wilson, président du comité indicatif, a donné une explication personnelle sur la question de l'élection de Hatch et a dit en substance que la minorité n'attribue pas et ne peut attribuer ce changement d'opinion à des motifs impurs ou corrompus. Il a ajouté:

Le comité judiciaire a cru charge de s'informer qui avait droit d'accepter ou de rejeter les termes d'un traité comme celui de l'acquisition de l'Amique Russe.

Divers représentations et propositions concernant le rappel de la taxe sur le coton sont référées au comité des voies et moyens.

Arnell, du Tennessee, nie qu'il ait dénié aide et confort à la rebellion.

Le comité des postes a été chargé d'examiner la question de permettre aux compagnies de chemins de transporter des lettres, reintégrer leurs propres affaires, en dehors de la ville.

Le comité judiciaire a été chargé d'examiner la question de tenir une session annuelle de la cour de l'annuaire à New Albany, Indiana.

Une résolution d'enquête ordonnant au comité sur les élections de poursuivre l'enquête de Kerrey, le colonel Mumford et de décider à dissoudre le Parlement et à faire appel aux populations pour connaître exactement le vœu du pays et en manière de voir au sujet des derniers événements.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 2 décembre.

Nous n'avons aucun changement à constater sur le marché monétaire qui, maintenant, tend de plus en plus à devenir moins difficile. Le argent qui est reçu les banques nationales est en somme de plus en plus considérable. Dans ce cas l'avantage reste à ceux qui empruntent. Les billets, bien parfaits, peuvent se faire à 1 1/4 par mois, et les affaires sérieuses ne payent que 1 1/2 à 1/2 par an, ce qui est une amélioration.

Le Merchants Exchange a remboursé aujourd'hui à la banque de Louisiane 1 1/2 pour le fait, 12